

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0818

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) : Bron - Rillieux-la-Pape

Objet : Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine et moyens généraux

Rapporteur : Madame Zemorda Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0818**

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) : Bron - Rillieux-la-Pape

Objet : Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine et moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon, en vertu de l'article L 3641-1 5° b) du code général des collectivités territoriales, est compétente en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires métropolitains, ainsi que création, gestion et extension des crématoriums métropolitains.

En vertu de cette compétence, il lui incombe de prononcer la délivrance des concessions funéraire dans les cimetières.

Les tarifs des parcs cimetières de la Métropole applicables, dans le cadre de la délégation de service public des cimetières à la Société des complexes funéraires métropolitains (SCFM), à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été approuvés par délibération du Conseil n° 2020-0276 du 14 décembre 2020.

Sur cette base, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution des concessions funéraires délivrées sur la période du 1^{er} mai 2021 au 31 juillet 2021, telles que figurant en pièce-jointe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution des concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1^{er} mai 2021 au 31 juillet 2021.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-264388A-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
--